

## Arrêté Ministériel n° 2021-488 du 8 juillet 2021 portant renouvellement de l'agrément délivré à un médecin en vue de réaliser des contrôles antidopage.

**N° journal**

8547

**Date de publication**

16/07/2021

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 15.656 du 7 février 2003 instituant un Comité Monégasque Antidopage, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2003-72 du 7 février 2003 portant application de l'Ordonnance Souveraine n° 15.656 du 7 février 2003 instituant un Comité Monégasque Antidopage, modifié ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2003-531 du 21 octobre 2003 relatif à l'agrément, l'assermentation, la formation initiale et continue des médecins chargés des contrôles antidopage, modifié ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2016-483 du 2 août 2016 autorisant un médecin à réaliser des contrôles antidopage ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 7 juillet 2021 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

M. Mustapha DIF, Médecin à l'Office de la Médecine du Travail, est autorisé pour une nouvelle durée de deux ans à réaliser des contrôles antidopage.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le huit juillet deux mille vingt-et-un.

*Le Ministre d'État,*

P. DARTOUT.